



LES PAYSAGES DU CHAMPAGNE CANDIDATS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne a annoncé officiellement la candidature des « Paysages du Champagne » à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Patrimoine mondial de l'UNESCO a pour objet de protéger et valoriser les sites naturels et culturels de la planète. La liste compte aujourd'hui 830 sites répartis dans 138 pays. Il s'agit, par exemple, du Mont Saint-Michel, du château de Versailles, mais aussi des temples d'Angkor au Cambodge, du parc de Yellowstone aux Etats-Unis, ou encore de paysages culturels viticoles comme la juridiction de Saint-Emilion, la région du Haut Douro au Portugal, etc.

La candidature des paysages du Champagne à une inscription, auprès de l'UNESCO, au Patrimoine mondial vient d'être annoncée, à Epernay, lors d'une réunion qui a rassemblé plus de 800 personnes, professionnels de la vigne et du vin de Champagne et élus locaux des communes champenoises.

Le dossier de candidature, en cours de préparation depuis plus d'un an avec le concours d'experts internationaux, sera présenté à la fin de cette année au ministre de la culture et au ministre de l'environnement.

L'objectif est de mettre en valeur et de préserver les sites prestigieux du Champagne. La grande diversité des vignobles comme le caractère exceptionnel des caves creusées dans la craie seront les points forts du dossier de candidature. Ces paysages du Champagne constituent un ensemble unique au monde.

Toute la population champenoise est mobilisée autour de ce projet et une association de soutien à la candidature va être constituée prochainement.

Pour en savoir plus :

Daniel LORSON - Directeur de la communication du comité Champagne - +33 (0)3 26 51 19 30

Emilie LANDAU - Chargée de mission de l'association des Paysages du Champagne - emilie.landau@paysagesduchampagne.fr